



Bulletin de préconisation n°7 du 21/05/21

Réalisé par le : CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Le gel d'avril

Les symptômes potentiels du gel d'avril (dessèchements d'inflorescences...) continuent à apparaître selon les secteurs et les variétés. **Il est impératif**, pour accompagner les arbres stressés par ce gel, **de ne pas négliger leur alimentation et l'état sanitaire de leur feuillage.**



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°6 du 21 mai 2021, la situation sanitaire des vergers, au regard des maladies du feuillage, est **toujours très hétérogène** et les précipitations récentes ont pu augmenter l'inoculum dans votre verger. Comme la période de contamination touche à sa fin et que la floraison est déjà bien avancée sur la majorité des secteurs il n'est plus conseillé d'appliquer des traitements pour protéger vos arbres sauf dans certaines situations de production : niveau de contamination important, risque de précipitations, stade BBCH adapté aux produits utilisés...



La Teigne de l'olivier

D'après le BSV n°6 du 21 mai 2021, les premiers dégâts de teigne sur inflorescences sont observés dans les vergers. Selon votre situation (variétés, stades phénologiques de floraison...) et les observations réalisées sur votre verger (perte de récolte en 2020, feuilles minées sur plus de 10% des rameaux observés en mars-avril 2021, dégâts sur inflorescences) il est conseillé de réaliser des traitements à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*). Vous trouverez ci-joint l'ensemble des préconisations pour garantir l'efficacité de vos traitements.



Mouche de l'olive

Pensez à préparer vos pièges pour la saison (pour le suivi des populations et/ou pour le piégeage massif) en commandant rapidement le matériel nécessaire (phéromone, phosphate d'ammonium...) et en préparant vos bouteilles (pour le piégeage massif).



Le gel d'avril

Les symptômes potentiels du gel d'avril 2021 continuent à apparaître selon les secteurs et les variétés. Des dessèchements d'influorescences et des colorations caramel de boutons floraux qui finissent par chuter sont observés dans les vergers soumis au gel (attention les symptômes peuvent être liés également à d'autres facteurs de stress sur les parcelles).



Photos Hélène Lasserre - France Olive

Dans les zones où les températures ont été les plus basses certains arbres semblent même bloqués dans leur croissance.

Il est impératif, pour accompagner les arbres stressés par le gel, de ne pas négliger leur alimentation et l'état sanitaire de leur feuillage.



Œil de paon et cercosporiose

👉 Climat

D'après le BSV n°6 du 21 mai 2021, les conditions climatiques récentes ont été favorables sur certains secteurs à de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage (températures, humidité et précipitations).

👉 Évaluation du risque

D'après le BSV n°6 du 21 mai 2021, la situation sanitaire des vergers et les niveaux de risques estimés sont toujours très hétérogène selon les secteurs, les variétés, les conditions météorologiques, l'inoculum présent sur les parcelles et les niveaux de protection des vergers.

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schémas proposé dans les précédents BSV.

👉 Préconisation

Comme la période de contamination touche à sa fin et que la floraison est déjà bien avancée sur la majorité des secteurs (stade BBCH > 59) il n'est plus conseillé dans la majorité des situations de production d'appliquer des traitements pour protéger les arbres.

Toutefois certaines situations de production peuvent nécessiter de continuer à protéger les arbres : niveau de contamination important, risque de précipitations...

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage **ont principalement une action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être **positionnés avant que les conditions soient favorables** aux nouvelles contaminations (précipitations notamment).

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021 et les dérogations.

https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf

Si vous pouvez et devez renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives conseillées sur cette période :

- **LES CUIVRES (Uniquement si BBCH <59):**
 - **Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée).
 - Pour garantir l'efficacité de vos traitements **assurez-vous de la qualité de votre application** (vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation à l'aide de papiers hydrosensibles) et **assurez-vous d'un mouillage suffisant**.
 - N'hésitez pas à **ajouter un adjuvant** à votre bouillie fongicide pour optimiser votre application et favoriser la résistance au lessivage.

ATTENTION À NE PAS DÉPASSER LES DOSES DE CUIVRE AUTORISÉES PAR HA ET PAR AN

- **LA DODINE ET LA PYRACHLOSTROBINE :**

Avantages :

- Action translaminaires et donc **non lessivable (positionnement intéressant avant des précipitations importantes)**
- Action ne provoquant pas de défoliation (les feuilles atteintes poursuivent leur développement et leur activité de photosynthèse)

Inconvénients :

- Produits **non utilisables en AB**
- Action **préventive limitée à 15 jours – 3 semaines**
- Risque de **développement de résistance** des maladies

- **LE MANCOZEBE :**

Ce substance active est encore homologuée et peut être utilisée dans certaines situations de production et de contamination par les maladies du feuillage. Toutefois ce produit **n'est pas autorisés en AB** et doit être **utilisé avec parcimonie** pour leur profil éco-toxicologique et pour les risques de résistance.

A réserver dans certaines situations critiques (sensibilité variétale, inoculum et dégâts importants)

Attention aux conditions d'utilisation (Voir le cahier de l'oléiculteur et l'étiquette des produits).



La teigne de l'olivier

👉 Évaluation du risque

D'après le BSV n°6 du 21 mai, les premiers dégâts de teigne sur inflorescences sont observés dans les vergers. Selon votre situation (variétés, stades phénologiques de floraison...) et les observations réalisées sur votre verger (perte de récolte en 2020, feuilles minées sur plus de 10% des rameaux observés en mars-avril 2021, dégâts sur inflorescence) il est conseillé de réaliser des traitements à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

👉 Préconisation

Les *Bacillus thuringiensis* sont des produits de biocontrôle, utilisables en agriculture biologique (AB) et efficaces contre les chenilles (larves de lépidoptères). Ils agissent par ingestion, provoquent une paralysie de l'intestin et l'insecte arrête de s'alimenter. La mort est provoqué par choc osmotique, septicémie ou inanition.

Les produits à base de *B. thuringiensis* :

- agissent par ingestion sur les larves donc ils doivent être appliqué dès le début des éclosions c'est-à-dire pour la teigne de l'olivier à partir du stade BBCH 59 (nommé stade bouton blanc) pour l'olivier.
- sont photosensibles (les UV sont des facteurs d'inactivation de la molécule) donc il est primordial de traiter le soir ou en fin de journée (quand le temps n'est pas trop ensoleillé)
- Sont sensibles au lessivage donc il ne doit pas y avoir de précipitations dans les 24h après traitement
- Ne sont pas rémanents donc il faut renouveler les traitements pour que le produit soit ingéré par les larves nouvellement écloses ou n'ayant pas consommé du produit (ralentissement de l'activité alimentaire par faibles températures) depuis le traitement précédent (intervalle entre les applications en fonction des températures : 7 jours si période chaude, 10-12 jours si période froide)
- Ne doivent pas être mélangés avec d'autres produits notamment avec des pH haut (>9,5) car il y a un risque de dégradation de la toxine
- Ne doivent pas être conservé plus de deux ans après ouverture et uniquement si le produit est conservé en conformité avec les préconisations c'est-à-dire à des température max inférieures à 25 °C. Il est préférable de n'acheter que la quantité nécessaire aux traitements de l'année.



MOUCHE

👉 Préconisation

Pensez à préparer vos pièges pour la saison (pour le suivi des populations et/ou pour le piégeage massif) en commandant rapidement le matériel nécessaire (phéromone, phosphate d'ammonium...) et en préparant vos bouteilles (pour le piégeage massif).

La fabrication « maison » et la mise en place des pièges « bouteilles » sont détaillées sur le site de France Olive rubrique « Oléiculteur » ; « Bulletin d'informations ».